



Changement de forfait imposé en téléphonie mobile

Par **so20**, le **01/05/2009** à **19:28**

Bonjour, j'ai reçu récemment un courrier de SFR Neuf m'informant que mon forfait "Twin Liberté sans abonnement et sans engagement" devenait "Neuf Mobile Liberté" de SFR. Ai-je le droit de refuser? La nouvelle formule proposée n'est pas du tout équivalente : ma précédente formule me permettait de bénéficier des services wifi (appels gratuits sur téléphones fixes, accès à internet en zone wifi). le prix des appels était de 0.34 €/minute lorsque je n'avais pas d'accès wifi. la nouvelle formule me permet de bénéficier uniquement de 10 minutes d'appels gratuits. Au delà des 10 minutes, le prix des appels sera de 0.50 €/minute!!!! je trouve qu'il s'agit d'une clause abusive d'autant plus que j'ai acheté chez Neuf un portable sans remise, au prix fort pour bénéficier des avantages du wifi. merci d'avance pour votre réponse, bien cordialement